

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abeba, Éthiopie, C.P. : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopieur: (251-11) 5519
321

Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-septième session ordinaire

7 - 12 juin 2015

Johannesburg (AFRIQUE DU SUD)

EX.CL/906 (XXVII)

**RAPPORT DU COMITE TECHNIQUE SPECIALISE SUR LA
DEFENSE, LA SECURITE ET LA SURETE, 11-16 MAI 2015, HARARE
(ZIMBABWE)**

RAPPORT DU COMITE TECHNIQUE SPECIALISE SUR LA DEFENSE, LA SECURITE ET LA SURETE, 11-16 MAI 2015, HARARE (ZIMBABWE)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport donne un aperçu du déroulement de la 8^{ème} réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS) tenue à Victoria Falls, au Zimbabwe, le 15 mai 2015, ainsi que des réunions préparatoires des chefs d'État-major et des chefs des services de sécurité et des experts.

II. RÉUNION PRÉPARATOIRE DES EXPERTS ET 11^{ÈME} RÉUNION DES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR ET DES CHEFS DES SERVICES DE SÉCURITÉ

2. La 8^{ème} réunion ordinaire du CTSDSS a été précédée par la réunion d'experts, tenue du 11 au 13 mai 2015, et par la 11^{ème} réunion des chefs d'État-major africains et des chefs africains des services de sûreté et de sécurité, tenue du 14 au 15 mai 2015. Ces réunions préparatoires, auxquelles ont participé des représentants des États membres et des Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits (MR), ont passé en revue les progrès réalisés en vue de l'opérationnalisation de la Force africaine en attente (FAA) et de sa Capacité de déploiement rapide (CDR), ainsi que l'état de préparation opérationnelle de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) et d'autres questions se rapportant à la paix et à la sécurité.

3. La réunion des chefs d'État-major et des chefs des services de sûreté et de sécurité a été officiellement ouverte par le Commandant des Forces de défense du Zimbabwe, en sa qualité de représentant du Président de l'Union, et par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité. La réunion a procédé à un échange de vues sur le rapport soumis par la réunion préparatoire d'experts, et fait siennes les recommandations y contenues, à la lumière de ses propres délibérations et observations. La réunion a adopté des conclusions relatives à l'opérationnalisation de la FAA, y compris sa CDR, à l'harmonisation de la FAA et de la CARIC et d'autres questions sécuritaires pertinentes.

III. RÉUNION MINISTÉRIELLE DU CTSDSS

4. Comme indiqué ci-dessus, les Ministres africains de la Défense, de la Sûreté et de la Sécurité se sont réunis le 15 mai 2015. Le Ministre de la Défense de la République du Zimbabwe, ..., et le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, Smaïl Chergui, ont officiellement ouvert la réunion, qui a permis de faire le bilan des progrès réalisés en ce qui concerne l'opérationnalisation de la FAA-CDR, l'état de préparation opérationnelle de la CARIC, l'harmonisation de la FAA-CDR et de la CARIC et d'autres questions relatives à la sécurité.

5. Dans la Déclaration adoptée par le CTSDSS, d'importantes recommandations ont été formulées au sujet de l'opérationnalisation de la FAA et de la CDR, ainsi que sur la CARIC. En particulier, les Ministres ont souligné la nécessité de donner priorité à l'opérationnalisation de la FAA et de sa CDR, comme un pilier important de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). Ils ont également souligné que, dans la période intérimaire, les concepts de la CARIC et de la FAA-CDR devront

être intégrés, pour éviter une duplication des efforts et assurer que la CARIC contribuera à accélérer l'opérationnalisation de la CDR. À cet égard, les Ministres ont recommandé que les capacités des Nations volontaires de la CARIC soient intégrées au sein des Mécanismes régionaux. Par conséquent, ils ont souligné que la CARIC n'a pas vocation à remplacer la FAA-CDR et que des efforts concertés devraient être déployés par la Commission de l'UA et les CER/MR, avec l'appui des États membres, pour atteindre la pleine capacité opérationnelle de la FAA, d'ici la fin du mois de décembre 2015. Les Ministres ont, en outre noté, avec satisfaction les progrès accomplis par les CER/MR et la Commission de l'UA, en vue d'atteindre la pleine capacité opérationnelle au plus tard en décembre 2015.

6. Le CTSDSS a rappelé que le prochain exercice d'entraînement sur le terrain (FTX), également connu sous le nom d'AMANI AFRICA II, a été pensé et conçu pour évaluer la pleine capacité opérationnelle de la FAA-CDR. À cet égard, la réunion a souligné la nécessité pour la Commission de l'UA et les CER/MR d'assurer, avec le soutien des États membres, le succès du FTX qui doit se tenir en octobre 2015, à Johannesburg, en Afrique du Sud, pour évaluer l'état de préparation opérationnelle de la FAA-CDR. La réunion a souligné que l'opportunité devrait être donnée à la CARIC de participer à l'exercice AMANI AFRICA II, afin d'harmoniser ses activités avec celles de la FAA.

7. Les Ministres ont recommandé à la Conférence de l'Union d'adopter la Déclaration ci-jointe. Sur la base de la décision de la Conférence sur la question, la Commission prendra les mesures de suivi nécessaires.

IV. OBSERVATIONS

8. Depuis la dernière réunion du CTSDSS, des efforts ont continué d'être faits en vue d'atteindre la pleine capacité opérationnelle de la FAA. Des mesures ont également été prises pour la mise en état opérationnel de la CARIC, comme un arrangement transitoire en attendant l'opérationnalisation de la FAA et de sa CDR.

9. Il est essentiel pour le continent d'intensifier ses efforts pour assurer l'opérationnalisation diligente de la FAA, étant donné que cela renforcera grandement la capacité de l'UA à relever les énormes défis, auxquels le continent continue de faire face dans le domaine de la paix et de la sécurité. Les recommandations de la 8^{ème} réunion ordinaire du CTSDSS ont clairement articulé les mesures à prendre pour assurer l'opérationnalisation de la FAA, d'ici fin 2015. Il est essentiel de tenir ce délai. Je recommande au Conseil exécutif d'approuver les recommandations faites à Victoria Falls.

DÉCLARATION

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11)
5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

**8^{ème} RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ
TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA
DÉFENSE, LA SURETÉ ET LA SÉCURITÉ
15 MAI 2015
VICTORIA FALLS, ZIMBABWE**

DÉCLARATION

DÉCLARATION

1. Nous, les membres du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS) de l'Union africaine (UA) réunis lors de la 8ème réunion ordinaire à Victoria Falls, au Zimbabwe, avons examiné les conclusions des chefs d'Etat-major et des chefs Services de la sûreté et de la sécurité africains sur les progrès accomplis en vue de l'opérationnalisation de la Force africaine en attente et de sa capacité de déploiement rapide (CDR de la FAA) et l'état de préparation opérationnelle de la capacité africaine de réponse immédiate aux situations de crise (CARIC).

2. Notre réunion s'est tenue suite à la Déclaration adoptée par la 7ème Réunion ordinaire du CTSDSS, tenue à Addis Abéba, le 14 janvier 2014, qui a été précédée par la 11ème réunion des chefs d'Etat-major et des chefs de la sûreté et de la sécurité africains, tenue les 14 et 15 mai 2015, et par la réunion des experts, du 11 au 13 mai 2015 respectivement.

3. Sur la base des conclusions des chefs des chefs d'Etat-major et des chefs Services de la sûreté et de la sécurité africains, nous déclarons ce qui suit:

- a) demander à la Commission de l'UA d'accélérer l'achèvement des directives annuelles de formation, des politiques, des normes et des programmes de formation et de renforcement des capacités des personnels des opérations de soutien à la paix (OSP) et en assurer la diffusion aux Etats membres. Par la suite, les États membres de l'UA devraient encourager leurs centres de formation au maintien de la paix à y adhérer;
- b) demander à la Commission de l'UA et aux CER/MR d'élaborer des lignes directrices sur le lien entre l'élaboration des viviers et la formation des civils, afin d'assurer que les experts éligibles au déploiement sont bien formés et préparés avant le déploiement;
- c) demander aux États membres de l'UA et aux CER/MR de poursuivre leur appui en vue du renforcement des composantes civiles et de police au sein de la FAA. À cet égard, il est recommandé d'adopter le rapport de la réunion de la composante civile de la FAA tenue à Lusaka en Zambie, les 6 et 7 mai 2015;
- d) réaffirmer la politique de tolérance zéro de l'UA contre l'exploitation et les abus sexuels, ainsi que toutes les formes de mauvaise conduite et d'abus et demander aux États membres de l'UA d'apporter un appui supplémentaire, y compris à travers le détachement de personnel à leurs frais, afin de renforcer la capacité de la cellule Conduite et Discipline au sein de la DOSP, ainsi que dans les opérations de soutien à la paix de l'UA en cours;
- e) demander à la Commission de l'UA d'œuvrer à l'amélioration des relations de travail avec les CER/MR, y compris à travers l'échange rapide d'informations;

- f) demander à la Commission de l'UA d'accélérer l'opérationnalisation de la BLC, y compris la finalisation des structures et du projet de budget y afférent pour une présentation à la prochaine réunion du CTSDSS. Demander en outre la finalisation du Protocole d'accord (MOU) entre la Commission de l'UA et le Gouvernement de la République du Cameroun sur l'opérationnalisation de la BLC avant le 31 juillet 2015;
- g) encourager les Etats membres à soutenir le mandat du Groupe de soutien stratégique de police (GSSP), afin de mieux coordonner, exploiter et renforcer les capacités de police pour les opérations de soutien à la paix de l'UA.;
- h) remercier le Gouvernement de l'Algérie d'avoir accueilli la Conférence des chefs de police à Alger, et le Gouvernement de la Zambie pour l'organisation de l'atelier sur la composante civile de la FAA, conformément à la Déclaration de la 7^{ème} réunion du CTSDSS en attendant avec intérêt la mise en œuvre des recommandations issues de ces réunions. Nous approuvons par conséquent les recommandations et exhortons la Commission de l'UA à opérationnaliser rapidement et de faire rapport sur les progrès lors de la prochaine réunion du CTSDSS;
- i) demander aux Etats membres de faciliter le plein fonctionnement du Comité d'Etat-major avec la participation effective des Attachés de défense des Etats membres du CPS, conformément au Protocole de 2004 relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'UA. A cet égard, demander à la Commission de l'UA d'en étudier les modalités. En outre, les Etats membres du CPS devraient assurer le déploiement à Addis Abéba de leurs Attachés de défense;
- j) rappeler la décision prise par la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement que 25 % du total des contributions statutaires de l'UA sera affecté aux opérations de soutien à la paix et appeler les États membres à verser des contributions volontaires au Fonds de la paix pour les opérations de soutien à la paix en vue de couvrir des domaines, tels que le transport stratégique, le transport dans le théâtre des opérations, le soutien de l'homme, les indemnités et les remboursements pour les équipements appartenant aux contingents;
- k) demander aux États membres de l'UA d'envisager de contribuer en capacités de transport stratégique (air, terre et mer) et autres multiplicateurs de force essentiels pour les opérations;
- l) encourager les États membres de l'UA à apporter un appui à l'opérationnalisation du Centre continental de coordination des mouvements (CMCC) qui est une partie essentielle des besoins de transport stratégique;
- m) demander à la Commission de l'UA d'entreprendre une évaluation technique de tous les PLANELMs, afin d'assurer la mise en œuvre des

recommandations sur les PLANELMs contenues dans le rapport des experts indépendants (rapport GAMBARI) en vue de renforcer la coordination entre le PLANELM continental et les PLANELMs régionaux et d'opérationnaliser la FAA;

- n) exhorte les États membres de l'UA à trouver des moyens novateurs en vue de faciliter le déploiement de personnel additionnel pour le renforcement des PLANELMs, l'appui au processus de planification et le démarrage des missions, à travers le déploiement d'experts sur une base périodique et en cas de nécessité;
- o) réitérer les décisions pertinentes de l'UA sur la nécessité de veiller à ce que le personnel en uniforme détaché à la DOSP serve pour une période ne dépassant pas trois (3) ans en tenant compte d'une répartition régionale équitable, conformément aux règles de la Commission de l'UA et demander en outre que la Commission de l'UA donne un préavis de six mois aux États membres avant l'expiration des contrats des officiers à remplacer. Dans ce cadre il est demandé aux États membres de procéder aux remplacements rapides des officiers remis à leur disposition.
- p) exhorte l'UA et les CER/MR à procéder à la révision du concept de soutien stratégique des missions conformément aux besoins en évolution des missions de paix devenues pour la plupart des opérations de haute intensité;
- q) encourager les États membres de l'UA à faire don à l'UA des équipements des Systèmes de commandement, de contrôle, de communication et d'information (C3IS) utilisés lors de l'Exercice AMANI Africa II, en appui aux opérations de soutien à la paix;
- r) encourager les États membres de l'UA à appuyer leurs CER/MR dans l'élaboration du vivier des capacités africaines en attente et à respecter les dispositions du Cadre de politique de la FAA, en s'assurant que le vivier exploite la diversité des ressources humaines – la fonction publique, la société civile, le secteur privé et les experts indépendants;
- s) demander aux États membres de l'UA et aux CER/MR de finaliser le Cadre juridique de l'UA-CER/MR sur l'emploi de la FAA au plus tard en décembre 2015 et d'assurer que la Commission de l'UA respecte le délai fixé;
- t) encourager les États membres à confirmer leurs annonces de contributions à la FAA, en vue de procéder à leur vérification d'ici fin 2015. En outre, cette vérification doit être entreprise par la Commission de l'UA et les CER/MR;
- u) saluer les progrès accomplis par les Forces en attente de l'EASF, de la CEEAC, de la CEDEAO et de la SADC en vue de l'opérationnalisation

totale de la FAA. Par ailleurs, exhorter la NARC à redoubler d'efforts pour assurer l'opérationnalisation totale de sa force;

- v) saluer les Nations volontaires de la CARIC (NV) pour leurs contributions en vue d'assurer la mise en condition opérationnelle totale de la Force de la CARIC. Noter en outre que la CARIC devrait commencer à baisser lorsque la FAA et sa CDR seront opérationnelles d'ici décembre 2015;

4. En ce qui concerne l'harmonisation de la CDR de la FAA et de la CARIC, nous déclarons ce qui suit:

- a) souligner la nécessité d'accorder la priorité à l'opérationnalisation totale de la FAA et de sa CDR, en tant que pilier important de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA);
- b) souligner en outre qu'il est nécessaire, dans la période intérimaire, d'intégrer le concept de la CARIC dans celui de la CDR de la FAA, afin d'éviter les chevauchements des efforts et de veiller à ce que la CARIC contribue à l'accélération du processus d'opérationnalisation de la CDR;
- c) réaffirmer que la CARIC fonctionne comme un arrangement provisoire en attendant l'opérationnalisation totale de la FAA et de sa CDR, afin de doter l'UA d'une force flexible et robuste, et noter avec satisfaction que la FAA et sa CDR visent à atteindre sa Capacité opérationnelle totale d'ici décembre 2015. recommander que les capacités de la CARIC soient intégrées dans les différents CER/MR. Par conséquent, la CARIC n'a pas vocation de remplacer la CDR de la FAA et un accent particulier doit être accordé à l'atteinte de la capacité opérationnelle totale de la FAA à la fin de décembre 2015;
- d) souligner qu'il est urgent de mettre en œuvre les recommandations adoptées par le Groupe des experts indépendants sur l'évaluation de l'opérationnalisation de la FAA et du Plan d'action pour l'atteinte de la Capacité opérationnelle totale d'ici 2015 (Rapport Gambari du 10 décembre 2013);
- e) souligner en outre que l'Exercice AMANI-AFRICA II a été créé et conceptualisé pour évaluer l'opérationnalisation totale de la CDR de la FAA. La CARIC, en tant qu'arrangement provisoire en attendant l'opérationnalisation totale de la FAA, d'ici décembre 2015, aura l'occasion de contribuer à l'Exercice AMANI-AFRICA II, afin d'harmoniser ses activités conformément aux décisions de la Conférence 489(XXI) et 515 (XXII). En tout état de cause, cette contribution ne doit pas se faire au détriment de la FAA et du processus d'opérationnalisation de sa CDR;
- f) souligner la nécessité de continuer de fournir toutes les ressources requises pour l'opérationnalisation de la CDR de la FAA. Cependant, la Commission de l'UA doit continuer d'apporter l'appui administratif et logistique à la cellule de la CARIC au sein de la DOSP;

- g) reconnaître l'importance de garantir la visibilité des activités de la CARIC et que les Etats membres de l'Union africaine et les CER/MR en soient informés de façon transparente jusqu'à son intégration dans la FAA;
- h) recommander de doter la DOSP en personnel nécessaires, et de créer une Cellule de la FAA au sein de l'Unité de renforcement des capacités de la DOSP et de lui fournir tous les moyens requis; elle doit être pourvue de représentants des CER/MR, aux frais de l'UA, afin d'assurer la capacité opérationnelle totale de la FAA et une meilleure coordination entre le PLANELM continental et les PLANELMs régionaux. À cet égard, les États membres sont exhortés à fournir à la Commission de l'UA un financement supplémentaire pour couvrir les frais y afférents.

5. Nous exprimons notre profonde préoccupation face aux attaques et menaces persistantes posées par le terrorisme à travers le continent et déclarons ce qui suit:

- a) condamnons fermement les actes de terrorisme perpétrés sur le continent, y compris les récentes attaques au Cameroun, Tchad, Kenya, Niger, Nigeria, Mali et Soudan. La réunion a en outre exhorté tous les États membres à soutenir les efforts concertés de la Force constituée par les Etats membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et du Bénin, ainsi que le Gouvernement du Kenya dans la lutte contre le terrorisme et la radicalisation. À cet égard, la réunion a pris note des contributions du Nigeria d'un montant de 100 millions de dollars et de la CEEAC d'un montant de 50 millions de dollars, respectivement, dans la lutte contre le terrorisme, et a encouragé la Commission de l'UA à appuyer les Etats membres de la CBLT dans l'opérationnalisation de la Force multinationale mixte contre Boko Haram;
- b) exhortons les États membres à assurer un soutien continu aux Processus de Djibouti et de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans toutes les régions.

6. Avons pris note de la communication faite par le Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la République Togolaise et saluons la planification et les préparatifs en cours pour la tenue du Sommet extraordinaire sur la sécurité maritime et le développement en Afrique qui se tiendra à Lomé, au Togo du 2 au 7 novembre 2015 au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement. Nous exhortons les Etats membres à participer au Sommet dans le cadre des efforts visant à établir un réseau de collaboration, afin de faire face au fléau des menaces à la sécurité maritime.

7. En ce qui concerne la situation qui prévaut au Burundi, le CTSDSS:

- a) rappelle le Sommet extraordinaire de la Communauté de l'Afrique de l'Est, tenu à Dar-es-Salaam, en Tanzanie, le 13 mai 2015, et le Communiqué du Conseil de paix et de sécurité adopté lors de sa

507eme réunion tenue à Addis Abéba, en Ethiopie, le 14 mai 2015, sur la situation au Burundi;

- b) exprime sa profonde préoccupation face aux développements survenus dans la situation au Burundi, y compris les confrontations violentes, qui ont eu lieu, et se poursuivent à Bujumbura et dans d'autres parties du pays;
- c) condamne tous les actes de violence, en particulier les attaques contre les populations civiles et la destruction aveugle des biens. Le CTSDSS appelle toute les parties prenantes burundaises à faire preuve de retenue;
- d) condamne fermement toute tentative de prendre le pouvoir par la force et appelle d'urgence toutes les parties politiques burundaises et les autres parties prenantes concernées à régler leurs différends par la voie pacifique dans l'intérêt suprême du Burundi et de son peuple. Dans ce contexte, le CTSDSS appelle au respect des instruments pertinents de l'UA, y compris la Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance.

8. En ce qui concerne le processus de paix au Mali, le CTSDSS:

- a) salue la signature, à Bamako, le 15 mai 2015, de l'Accord de paix, entre le Gouvernement du Mali et les groupes armés dans le cadre du Processus d'Alger;
- b) reconnaît les efforts qu'a déployés à cet égard l'équipe de Médiation, conduite par l'Algérie, avec l'appui de la communauté internationale;
- c) exhorte les parties maliennes, ainsi que tous les autres acteurs à respecter leurs engagements en vue de la mise en œuvre de cet Accord qui permettra de restaurer durablement la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité au Nord du Mali. A cet égard, le CTSDSS appelle tous les Etats membres de l'Union africaine et la communauté internationale à continuer à soutenir le Gouvernement et le peuple du Mali.

9. Nous réitérons en outre le rôle du CTSDSS, tel que souligne dans la décision 227 de la Conférence conformément à l'Article 15 de l'Acte constitutif de l'UA. A cet égard, Nous recommandons à la Conférence de l'Union d'adopter la présente déclaration lors de sa 25eme Session ordinaire prévue à Johannesburg, en Afrique du Sud, les 14 et 15 juin 2015.

10. Le CTSDSS exprime sa gratitude au peuple et au Gouvernement de la République du Zimbabwe pour avoir accueilli la réunion et leur hospitalité à l'égard de toutes les délégations.

2015

Report on the 8th ordinary meeting of the specialized technical committee on defense, safety and security of the African Union

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4745>

Downloaded from African Union Common Repository